

Aux associations UFOLEP du Calvados  
Aux adhérents de l'UFOLEP du Calvados

Caen, le 3 mars 2011

Madame, Monsieur le Président,  
Cher(e)s Ami(e)s,

Depuis décembre dernier, la presse nous informe d'une affaire de trafic de produits dopants en Normandie.

L'UFOLEP est une fédération sportive, qui a pour objectif premier l'éducation de tous par le sport. La compétition n'est pas une finalité pour notre fédération, mais un moyen pour développer la pratique d'activités physiques et sportives et favoriser le lien social. Le comité départemental UFOLEP du Calvados, ainsi que l'ensemble de la fédération UFOLEP condamne toutes les pratiques de tricherie, d'usage et de trafic de produits dopants, inadmissibles au regard de ses valeurs.

S'il est vrai que l'une des personnes suspectées (écumant « les épreuves de l'Ufolep », selon Ouest-France du 3 mars 2011) a bien été licenciée à l'UFOLEP jusqu'au 31 Août 2010, nous nous étonnons que seule notre fédération ait été citée dans la presse alors que la grande majorité des personnes mises en examen sont adhérentes d'autres fédérations sportives. Les usages et les trafics de produits et de procédés dopants sont une plaie pour la plupart des fédérations sportives et menacent de mettre à néant le travail patient de leurs éducateurs et de leurs bénévoles.

Cette affaire très grave nous oblige à regarder les choses en face. L'UFOLEP, fédération affinitaire strictement amateur, ne dispose pas de moyens de lutte efficaces contre le dopage, ni au titre de ses moyens humains, ni sur le plan financier. Le dopage est un problème d'éthique sportive qui relève certes des fédérations et de leur règlement disciplinaire. Mais c'est aussi un problème d'ordre public et de santé publique qui relève de l'intérêt général et de l'Etat. La véritable lutte contre le dopage relève d'une de ses agences, l'Agence Française de lutte contre le dopage qui décide en dernier ressort des contrôles lors des compétitions, manifestations ou entraînements sportifs. Force est de constater que les moyens mis en œuvre sont très insuffisants, surtout pour mener des contrôles sur des sportifs dits amateurs de niveau départemental ou régional.

Le comité départemental UFOLEP du Calvados, considérant la gravité de cette affaire, a décidé de lancer une alerte en direction de l'UFOLEP nationale. Nous souhaitons que l'UFOLEP nationale étudie, avec nous, tous les recours possibles, y compris celui de se porter partie civile. Cette affaire, dans le déroulement même de son instruction, de son jugement et de sa médiatisation, risque en effet de porter un lourd préjudice à l'image de notre fédération alors que les sportifs bénévoles qui la composent, agissent au quotidien pour une pratique multisportive éducative caractérisée par les valeurs de laïcité, de citoyenneté, de solidarité et de convivialité. Nous demandons en conséquence à l'UFOLEP Nationale de réagir avec nous sur le plan médiatique et juridique.

Nous devons agir également, au plan politique, pour revendiquer un dispositif permettant de réunir les moyens publics et privés d'un véritable combat contre ce fléau du dopage et du trafic de produits et procédés dopants. A n'en pas douter, il faudra que nous y consacrons tous désormais plus de temps et d'énergie. Ensemble nous devons combattre le dopage, et œuvrer pour un sport « propre », exemplaire, éducatif et accessible à tous.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Président, Cher(e)s Ami(e)s, mes cordiales salutations.

Le Président et le Comité Départemental  
UFOLEP du Calvados  
Luc BEUTER

